

Procès-verbal du Conseil d'Administration CCAS 4 février 2025

Membres présents :

Mmes JACOB, BENACEUR, BIOSA, DESCOMBES, EL ABED, FLAMAND, JULIEN, LEDY, LEPRETRE –
Mr DEROT.

Membres excusés :

Mmes LAVEIX (a donné pouvoir à Mme JACOB).
Mrs BERGERET, FOREST (a donné pouvoir à Mme BIOSA), MAHUET (a donné pouvoir à M. DEROT), PRONCHERY, TATU (a donné pouvoir à Mme DESCOMBES).

Appréciation du quorum : 10 membres présents/17 : 14 voix (4 pouvoirs)

Déroulé de la séance

1) Procès-verbal et compte rendu de la séance du 7 janvier 2025.

Le procès-verbal du CA et le compte rendu de la commission ont été validés à l'unanimité.

2) Rapport d'Orientation Budgétaire.

Rapport et Présentation joints au CR.

3) Débat d'Orientation Budgétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu, fixant les principes permettant l'établissement des budgets primitifs de l'exercice 2025, pour les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour l'année 2025.

Il se déroule en connaissance des données budgétaires récapitulées dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en amont :

➤ Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Anne-Marie MASINGUE indique que le recrutement a eu lieu. L'agent retenu s'est vu notifier son embauche. La mission PRE devrait pouvoir reprendre rapidement.

Françoise BIOSA demande si l'agent est de formation enseignant.

Anne-Marie MASINGUE explique que le profil recherché pour ce poste est soit un.e éducateur.trice spécialisé.e, soit une personne ayant de l'expérience du PRE. La personne retenue n'est pas de formation médico-sociale, mais a travaillé au PRE de Macon.

Sonia EL ABED demande où sera basé l'agent.

Anne-Marie MASINGUE indique que son bureau sera en Mairie, mais que le poste à plein temps permettra aussi d'avoir de la disponibilité pour une présence dans les écoles sur les temps scolaires et périscolaires. Un bureau PRE sera installé dans chaque école pour recevoir les familles.

Anne-Marie MASINGUE explique que le budget 2024 du PRE a été surestimé, avec la prévision d'un poste à mi-temps et le déploiement d'actions. L'instabilité sur le poste n'a pas permis de réaliser les objectifs attendus, et ce poste budgétaire termine l'année avec un excédent de 10 553€.

La subvention 2024 de l'État a été versée sur la prévision budgétaire annoncée de 27 000€. Il est à prévoir que l'État demandera le remboursement de la totalité de l'excédent, soit les 10 553€. Ce solde doit donc être réservé pour cette créance.

➤ **La Cité Éducative**

Anne-Marie MASINGUE indique que l'appel à projet a été déposé. La réponse de l'État pour la labellisation et le montant de la subvention devrait être connue en mars. En découlera le montant de la subvention de la Commune, à hauteur de 30% de celle de l'État. Le CCAS peut déjà budgéter une subvention communale de 15 000€, soit 30% des 50 000€ versés par l'État fin 2024.

Lors d'une réunion en janvier, l'État a rappelé que la subvention accordée dans le cadre de la labellisation s'inscrit dans le cadre d'un dispositif Quartier Politique de la Ville (QPV). Le dispositif, co-financé par l'État ne pourra concerner que les écoles Édouard Herriot, Dailloux, le collège et le lycée Aiguerande.

Mais la collectivité ne renonce pas à étendre la Cité Éducative à l'ensemble du territoire de la Commune. Le secteur QPV sera une première expérimentation, qui sera élargie pas la suite à l'ensemble de la Commune, sur ses fonds propres pour le territoire hors QPV.

Sonia AL EBAD souhaite plus de précisions sur la mise en place concrète.

Anne-Marie MASINGUE donne plusieurs exemples de financement de projet :

- La Commune pourrait proposer une bourse à destination des jeunes, pour les mobiliser, les inciter à être acteurs plutôt que consommateurs : ils devraient, par exemple, présenter un projet en groupe. S'il est faisable et pertinent la collectivité s'engagerait à le porter financièrement.
- Pour les plus petits, la subvention va permettre par exemple de financer des cours de soutien à l'école Édouard Herriot.

Les partenaires pourront également faire des propositions. Si leur projet est retenu, ils pourront bénéficier de financement par la Cité Éducative.

Le recrutement a eu lieu, un candidat a été retenu. La date de prise de poste n'est pas encore arrêtée, mais n'est pas urgente, tant que la labellisation n'est pas actée.

➤ **Les bons alimentaires d'urgences et les secours financiers.**

Ces deux postes sont surévalués depuis plusieurs années, avec une dépense annuelle en moyenne de 12 000€ pour les bons alimentaires et de 15 000€ depuis deux ans pour les secours financiers.

Le service propose de réajuster la prévision budgétaire à 14 000€ pour les bons alimentaires et 18 000€ pour les secours.

Bernard DEROT rappelle que, si besoin, une demande de subvention en cours d'année est possible.

Le service explique que le budget est surveillé au fur et à mesure et que le Conseil d'Administration sera alerté bien en amont si les dépenses semblent ne plus correspondre à la prévision.

Le Conseil d'Administration approuve la proposition.

➤ **Bilan des préoccupations 2024 et proposition d'orientation 2025.**

- La concertation avec les associations caritatives du territoire a permis de réaffirmer l'intérêt de demander une orientation d'un travailleur social pour les demandes d'aides aux CCAS.

Dominique DESCOMBES explique que les bénévoles des associations ne sont pas travailleurs sociaux et ne peuvent pas accompagner les personnes sur la globalité de leur situation. Une orientation en direct vers le CCAS risquerait d'être un frein à l'accompagnement social.

Angéline D'ADAMO et Houria BENACEUR rapportent que la remise de bons alimentaires sans fiche de liaison s'est fait très exceptionnellement. Les travailleurs sociaux ont indiqué par la suite que la démarche n'était pas souhaitable, car les personnes n'honorent pas leur rendez-vous à la Maison du Rhône une fois l'urgence alimentaire traitée, ce qui freine l'amélioration de leurs situations à long terme.

Néanmoins, la question de l'accès aux aides demeure pour les « invisibles », les personnes qui ne s'adressent ni aux associations caritatives, ni aux travailleurs sociaux, notamment les seniors, peu habitués à demander de l'aide.

Le bilan 2024 montre une part importante des urgences alimentaires dues au non-recours aux droits : des personnes qui sollicitent la MDR pour la première fois, quand la situation s'est dégradée au point de plus pouvoir assurer les besoins vitaux

En parallèle, l'année 2024 a connu une augmentation des demandes des personnes retraitées, que le contexte économique semble avoir particulièrement fragilisé.

La Commune et le CCAS travaillent ensemble sur ces deux problématiques afin de pouvoir proposer assez rapidement un dispositif opérationnel à destination des seniors, public cible des CCAS.

Le Conseil d'Administration approuve l'orientation proposée pour 2025.

- André LEPRETRE fait part de sa préoccupation pour les étudiants pour qui la poursuite du parcours peut être mise en difficulté par la précarité financière, notamment du fait des coûts des transports, du logement... Elle explique qu'il serait important de penser un dispositif également pour eux.

Sonia EL ABED rappelle que le Campus Connecté est une réponse de la Commune pour permettre à nos jeunes d'accéder aux études depuis Belleville-en-Beaujolais.

- Sonia EL ABED et André LEPRETRE rapportent que la commune de Villefranche-sur-Saône a organisé une réunion publique pour informer de la Mutuelle Régionale Auvergnès Rhône-Alpes.

Le service explique que la Région propose depuis peu une mutuelle à tous les habitants du territoire. Les communes peuvent conventionner afin d'avoir des permanences en local. La convention démarre par une réunion publique.

Françoise BIOSA et le service rappellent que la commune de Belleville-en-Beaujolais a conventionné avec l'association ACTIOM, qui négocie des tarifs préférentiels auprès de plusieurs mutuelles. Des permanences ont lieu régulièrement à la Maison France Service, pour les habitants et les personnes qui travaillent sur la Commune et qui ne bénéficient pas d'une mutuelle employeur.

Une comparaison des deux dispositifs est en cours (Mutuelle Régionale et ACTIOM) pour envisager ce qui semble le plus intéressant pour les habitants.

Néanmoins, chacun peut, dès à présent, faire un devis auprès de la Mutuelle Régionale, avec ou sans convention de la Commune.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND** acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 a eu lieu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

4) Questions diverses.

Néant

**Prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS –
Mardi 11 mars 2025 à 18h15
Salle des Adjointes**

Signature Vice-Présidente :



Signature Secrétaire :